



CODE DE
TRANSPARENCE

AFG - FIR

Gestion Privée

LAZARD
FRÈRES GESTION
Gestion Privée



SOMMAIRE

1. FONDS CONCERNÉ PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

- p.4 -

2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

- p.5 -

**3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR PRÉSENTÉS
DANS CE CODE DE TRANSPARENCE**

- p.10 -

4. PROCESSUS DE GESTION

- p.18 -

5. CONTRÔLES ESG

- p.21 -

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

- p.22 -

1. FONDS CONCERNÉ PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Nom du fonds : **Lazard Patrimoine Actions SRI**



Stratégies dominantes et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/2023	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection positive (best-in-universe) • Intégration ESG • Exclusion • Engagement 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions européennes 	<ul style="list-style-type: none"> • Armement • Tabac • Charbon thermique • Violation du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) 	100 millions €	<ul style="list-style-type: none"> • Label ISR (novembre 2020) 	Page du fonds - DIC PRIIPS + Prospectus - Reporting ISR - Reporting mensuel - Rapport semestriel - Rapport annuel - Historique des VL - Flux RSS des VL - Documents d'information précontractuel et périodique SFDR



2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

2.1 Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce Code

LAZARD FRÈRES GESTION
25, rue de Courcelles
75008 – PARIS
www.lazardfreresgestion.fr

Créée le 1er octobre 1995, Lazard Frères Gestion SAS a obtenu l'agrément AMF sous le n° GP 97 -105, le 31 octobre 1997, en tant que Société de Gestion de Portefeuille. Lazard Frères Gestion a obtenu de l'AMF, le 23 juillet 2014, sa notification d'agrément en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE (AIFM). Cet agrément n'affecte pas le périmètre du programme d'activité préalablement autorisé pour Lazard Frères Gestion en tant que Société de Gestion de Portefeuille.

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Lazard Frères Gestion est historiquement engagée dans l'Investissement Socialement Responsable, avec le lancement en 2001 d'une Sicav ISR (prise en compte systématique d'indicateurs ESG : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), une des premières en France à avoir appliqué une gestion de type « Best in Class ».

Notre volonté est de proposer à notre clientèle des produits qui offrent tous les gages d'expertise, de crédibilité et de transparence dans ses règles de gestion.



2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?



Lazard Frères Gestion a formalisé sa démarche d'investisseur responsable au travers des documents suivants présentés ci-après :

- Approche ESG
- Politique climat
- Politique d'engagement
- Politique de vote
- Politique d'intégration des risques de durabilité
- Politique d'intégration des principales incidences négatives

Ces politiques sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante :

https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?



Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) par les émetteurs est indispensable à la pérennité de leur performance économique. En effet, la performance de long terme des investissements suppose une appréhension globale des facteurs déterminants le bon fonctionnement des entreprises. Elle doit donc considérer ses interactions avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit ainsi dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.

Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :

- Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux et l'identification d'opportunités d'investissement
- Critères sociaux : par la valorisation du capital humain, le respect de normes internationales en matière de droits humains et la prise en compte de l'ensemble des parties prenantes
- Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires

La majeure partie des risques physiques et des risques de transition sont appréhendés au sein des critères environnementaux. Notre objectif est de nous assurer que l'entreprise a une gestion responsable de l'environnement et que ces risques sont pris en compte dans son business model.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?



Les équipes de gestion Actions, Obligataire, Diversifiée, Systématique et de Gestion Privée en charge des décisions d'investissement ou de désinvestissement sont impliquées au tout premier chef dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion.

Une équipe composée de six spécialistes ESG, assistée de 3 stagiaires, apporte son soutien au travail des équipes de gestion pour assurer les relations avec les prestataires, proposer des évolutions pour l'analyse et l'intégration ESG, garantir le suivi et l'application de la documentation réglementaire pertinente, suivre les meilleures pratiques et participer aux rencontres de place en matière d'ESG.

Les équipes commerciales et relations consultants, risques, reporting, marketing, compliance et IT participent également à la mise en œuvre de l'activité d'investissement responsable.

Un comité ESG présidé par François-Marc Durand, Président de Lazard Frères Gestion, se réunit de façon bimensuelle avec les principaux décideurs de la société de gestion ainsi que les membres de l'équipe ESG afin de valider de nouvelles offres de produits et d'assurer la prise de décision sur l'ESG.

Une réunion ESG mensuelle est organisée afin de coordonner la mise en œuvre de la politique ESG au sein de la société de gestion. Elle regroupe des membres des équipes de Gestion, Marketing, Reporting, Contrôle des Risques, Conformité, Commerciale, Relations avec les Consultants et de la Direction.

Elle a pour vocation de garantir une approche cohérente pour l'ensemble des sujets transverses à la société de gestion relatifs à l'ESG :

- Définition et mise en œuvre de la politique ESG de la société de gestion
- Suivi de la réglementation, en particulier l'application de l'article 29 de la loi française Energie Climat, votée le 8 novembre 2019
- Suivi des évolutions de place et des attentes des investisseurs
- Suivi des partenariats externes

Le comité risques ESG est composé de l'équipe ESG, de l'équipe Risque et de l'équipe Conformité. Ce comité a lieu tous les mois et a pour but de valider les paramètres ESG et les méthodologies à respecter ainsi que d'assurer le suivi avec les outils informatiques et les prestataires externes.

Par ailleurs, le Comité Exécutif de Lazard Frères Gestion inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion une revue des évolutions ESG. A la demande du Comité ESG, il se prononce parfois sur des questions spécifiques liées à l'ESG.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gestionnaires ISR employés par la société de gestion ?



Les personnes impliquées sont :

- L'ensemble de l'équipe des gestionnaires privés composée de 16 gestionnaires de portefeuilles privés
- L'ensemble de l'équipe Actions composée de 11 analystes-gestionnaires
- L'ensemble de l'équipe Obligataire composée d'un gestionnaire monétaire et de 13 analystes-gestionnaires
- L'ensemble de l'équipe Gestion diversifiée composée de 4 analystes-gestionnaires
- L'ensemble de l'équipe Gestion systématique composée de 3 analystes-gestionnaires
- L'ensemble de l'équipe ESG composée du Directeur de l'ESG, de 6 spécialistes ESG et de 3 stagiaires analystes ESG. Le nombre de personnes dédiées à l'ESG en équivalent temps plein (hors stagiaires) est de 11,8.

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE DES GESTIONNAIRES PRIVÉS



François de Saint-Pierre
Directeur de la Gestion Privée



Frédéric Buzaré
Chief Investment Officer

EQUIPE DES GESTIONNAIRES PRIVÉS

16 Gestionnaires Privés
12 ans d'expérience moyenne chez Lazard Frères Gestion et 24 ans dans la profession



Jean-Luc Chauchard, Nathalie Conte, Fabienne de La Serre, Régis de Villiers, Philippe Ducret, Pascal Ferrand, Romain Fournier-Bourdier, Manon Hallot, Francine Le Goallec, Guillaume Muet, Christian Panhard, Cyril Poncet, Damien Voizard, Philippe Miot, Sébastien Thomas



Spécialiste ESG **Armance Palleau**

Tout comme pour l'analyse financière, les gestionnaires privés s'appuient sur les analyses extra-financières des analystes-gestionnaires actions.

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE ACTIONS

Actions Européennes



Thomas Brenier
Directeur Recherche et Gestion Actions & Actions Europe



Stanislas Coquebert de Neuville



Axel Laroza



Scander Bentchikou



Héloïse Rabasse



Arnaud Brossard

Actions Internationales



François Roudet
Responsable Gestion Actions Internationales



David Azerhad



Guy de Tonquedec



Jean-François Cardinet



James Ogilvy



Annabelle Vinatier

Actions Small Caps

Spécialistes ESG



Axel Berrebi



Marianne Pichaud



Giovanni Palli

Assistants de gestion



Maxime Bon



Andreas Coursault



Sofia Gaud

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'ISR la société de gestion est-elle partie prenante ?



Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> • PRI - Principles For Responsible Investment • Comité technique Investissement Responsable AFG • SIFs - Social Investment Forum (Spainsif) 	<ul style="list-style-type: none"> • CDP – Carbon Disclosure Project (signataire) • TCFD – Taskforce on Climate-related Financial Disclosure (supporter) • Finance for Biodiversity Pledge (signataire) 		

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?



Encours total des actifs type ISR ou exclusion au 30/12/2023 : 7,5 milliards d'euros

Encours total des actifs ESG au 30/12/2023 : 37,7 milliards d'euros

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?



% actifs type ISR ou exclusion par rapport aux encours totaux au 30/12/2023 : 20%

% actifs ESG par rapport aux encours totaux au 30/12/2023 : 100%

2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?



Au 30/12/2023, les fonds ISR ouverts au public sont :

ACTIONS

- Lazard Equity SRI
- Norden SRI
- Lazard Small Caps Euro SRI
- Lazard Dividend LowVol SRI
- Lazard Alpha Euro SRI
- Lazard Equity Inflation SRI
- Lazard Human Capital

DIVERSIFIÉS

- Lazard Patrimoine SRI
- Lazard Patrimoine Opportunities SRI

ACTIONS (GESTION PRIVÉE)

- Lazard Patrimoine Actions SRI

TAUX

- Lazard Credit Fi SRI
- Lazard Capital Fi SRI
- Lazard Euro Short Duration High Yield SRI
- Lazard Sustainable Credit 2025*
- Lazard Euro Credit SRI
- Lazard Euro Short Duration SRI
- Lazard Global Green Bond Opportunities

SYSTÉMATIQUE

- Lazard Gestion Flexible*
- Lazard Gestion Flexible Obligataire*

*Ces fonds ne bénéficient pas du label ISR mais sont gérés conformément à ses principes.

3. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FONDS ISR PRÉSENTÉS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1 Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?



En appliquant une discipline rigoureuse d'analyse et de sélection ISR, la gestion de ces fonds vise à construire un portefeuille qui favorise les meilleures pratiques ESG et les entreprises les mieux notées. Notre volonté est donc d'amener les entreprises à s'assurer de :

- La gestion responsable de l'environnement
- La valorisation des ressources humaines
- Le respect des droits humains fondamentaux
- La qualité de leur gouvernance

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?



Tout comme pour l'analyse financière, les gestionnaires privés s'appuient sur les analyses des analystes-gestionnaires actions qui sont en charge de l'analyse ESG des entreprises. Ils sont aidés de deux spécialistes ESG et d'un stagiaire analyste ESG. Les gestionnaires privés intègrent ensuite cette analyse dans la gestion ISR du portefeuille.

Dans le cas où une valeur ne serait pas suivie par un analyste institutionnel, c'est au gestionnaire privé que revient la charge de l'analyse ESG de l'entreprise.

Pour mener à bien cette évaluation, l'équipe d'analystes-gestionnaires s'appuie sur diverses ressources externes :

- Moody's ESG Solutions (Notation extra-financière et indicateurs ESG)
- S&P Global (ex Trucost, données carbone)
- MSCI (indicateurs ESG, température, exclusions)
- SJF (notation extra-financière High Yield)
- ISS-Ethix, Urgewald (exclusions)
- Proxinvest/Glass Lewis (agence de conseil en votes)
- Echanges directs avec les entreprises
- Presse
- Brokers



3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?



ENVIRONNEMENT

• Gestion responsable de l'environnement

Objectif : valoriser les entreprises qui adoptent des comportements respectueux de l'environnement, maîtrisent leurs émissions polluantes, participent à la gestion durable des ressources naturelles et mettent en œuvre des innovations en matière énergétique et environnementale.

Notre analyse cherche à comprendre comment les risques environnementaux sont appréhendés et gérés par l'entreprise. En effet, une insuffisante prise en compte des risques environnementaux (pollution, biodiversité, ressources et communautés locales) peut entraîner un risque de réputation et mettre en péril son activité et sa croissance.

Les critères environnementaux portent sur l'impact direct ou indirect des activités de l'entreprise sur l'environnement (la gestion des déchets, la consommation d'énergie et les émissions polluantes) et s'apprécient en tenant compte du secteur d'activité.

Le critère Environnement est vérifié par le niveau d'émissions carbone.

- Indicateur d'impact Environnement : émissions carbone en tonnes CO₂eq/M€ EVIC (S&P Global)

SOCIAL

• Valorisation des ressources humaines

Objectif: valoriser les entreprises qui favorisent le développement du capital humain par la garantie de conditions de travail satisfaisantes au moyen d'une politique de ressources humaines adaptée, de rémunérations justes, de l'accroissement des compétences des salariés, de promotion de la diversité et de l'égalité femmes-hommes ainsi qu'une bonne gestion du volet social en cas de restructuration.

Le « capital humain » est, avec le capital financier, l'un des deux moteurs de l'entreprise. Le négliger pourrait entraîner des risques de perte de productivité, d'adaptabilité, de rentabilité opérationnelle ou une augmentation des coûts liés à la volatilité de la masse salariale.

Les critères sociaux prennent en compte la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la protection contre les risques de discrimination, l'éthique dans la chaîne de sous-traitance (supply chain) et le dialogue social.

Le critère Ressources Humaines est vérifié par l'indicateur « Entreprises faisant l'objet de controverses de sévérité haute ou critique relatives aux ressources humaines » selon notre fournisseur Moody's ESG Solutions.

- Indicateur d'impact Ressources Humaines : Entreprises faisant l'objet de controverses de sévérité haute ou critique relatives aux ressources humaines

DROITS HUMAINS

• Le respect des droits humains fondamentaux

Objectif : valoriser les entreprises qui s'engagent à respecter les principes universels énoncés dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Lazard Frères Gestion considère que la garantie du respect des droits humains fondamentaux relève en priorité des pouvoirs publics et des gouvernements. Toutefois, en développant une culture d'intégrité dans leurs stratégies et leurs opérations, les entreprises contribuent non seulement à s'engager en faveur des citoyens et de la planète mais renforcent également les bases de leur durabilité et de leur pérennité à moyen et long termes.

Le critère Droits humains fondamentaux est vérifié par l'indicateur % d'entreprises signataires du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (UN Global Compact).

- Indicateur d'impact Droits Humains : % de signataires du Pacte Mondial des Nations Unies (Moody's ESG Solutions)

GOUVERNANCE

• Qualité de la gouvernance

Objectif : valoriser les bonnes pratiques en matière de gouvernance, en particulier la prévention des conflits d'intérêt et le traitement juste des actionnaires.

La qualité de la gouvernance est depuis toujours un critère déterminant de notre politique d'investissement. Une gouvernance satisfaisante constitue une garantie de transparence et d'équilibre des pouvoirs ainsi qu'un contre-pouvoir actionnarial.

Lazard Frères Gestion considère que de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont des éléments qui participent de la maîtrise du risque, favorisent la création de valeur sur le long terme et contribuent à un alignement global des intérêts de l'ensemble des parties prenantes.

Les analystes-gestionnaires s'intéressent à de nombreux éléments constitutifs d'une bonne gouvernance d'entreprise et suivent, entre autres, la composition des instances dirigeantes, l'indépendance du conseil d'administration, la qualité et la diversité du management, la qualité de la communication financière et la politique de rémunération des dirigeants.

Le critère Gouvernance est vérifié par l'indépendance du conseil d'administration.

- Indicateur d'impact : % d'administrateurs indépendants (MSCI)

Autres critères pris en compte

L'ensemble des critères présents dans la grille interne d'analyse ESG (voir section 3.5.) sont pris en compte dans l'attribution des notes E, S et G par les analystes-gestionnaires. Ces notes sont le reflet d'une appréciation tant qualitative que quantitative des différents critères et servent à l'intégration des critères ESG au calcul du Bêta (voir section 4.1.).

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?



En matière climatique, la manière dont les émetteurs prennent en considération les risques physiques et les risques de transition dans leur modèle de développement est analysée au travers du critère Environnement dans le cadre fourni par les analyses de nos prestataires Moody's ESG Solutions, et MSCI. Les échanges directs des gestionnaires avec les entreprises viennent compléter les informations disponibles en cas d'interrogations plus poussées à ce sujet.

L'évaluation des risques physiques

L'évaluation porte sur le niveau de maîtrise de ces risques par les émetteurs, et identifie :

- Si les entreprises ont identifié et quantifié les risques physiques liés au climat auxquels elles peuvent être exposées
 - Les mesures prises pour prévenir, adapter et atténuer ces risques
 - Les indicateurs reflétant le résultat de ses efforts pour anticiper et atténuer les conséquences que les impacts physiques du changement climatique pourraient avoir sur ses activités
- Impacts sur les actifs de la société (dommages, destructions de bâtiments ou équipements de production, retraite anticipée des actifs existants, etc.)
- Impacts sur la chaîne d'approvisionnement (réduction de la disponibilité / augmentation des coûts des matières premières, des composants ou des équipements, etc.)
- Coûts d'impact (coûts d'assurance, frais d'investissement, frais d'exploitation, etc.)
- Les répercussions sur la capacité de l'entreprise à mener ses activités et ses opérations (réduction ou perturbation de la capacité de production, impacts sur la gestion et la planification de la main-d'œuvre, etc.)

L'évaluation des risques de transition

3 risques de transition sont identifiés :

- Le risque lié à l'évolution du prix de l'énergie :
Sont mesurés les engagements des émetteurs dans la réduction de leur consommation d'énergie et des émissions associées ou comment les entreprises font évoluer leur mix énergétique.

- Le risque lié à l'avancée des technologies :

Ce risque correspond à l'exposition des entreprises aux risques d'obsolescence liés au manque d'innovation technologique, à la substitution des produits et services existants par d'autres aux émissions plus faibles.

Sont suivis les efforts fournis par les entreprises pour développer et commercialiser des produits et services ayant un impact réduit sur le climat, leurs implications dans les activités de R&D pour des produits et services écologiques.

- Le risque lié à l'évolution des réglementations :

Cela revient à mesurer comment les entreprises anticipent les évolutions réglementaires :

-Empreinte carbone / prix du carbone : une mesure de l'empreinte carbone permet d'identifier les secteurs et les entreprises les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) et donc les plus exposés à des régulations climatiques

-Risque de Stranded asset / Dépréciation : l'identification des émetteurs dont les revenus dérivent des énergies fossiles et de ceux disposant de réserves d'énergies fossiles pour identifier les plus exposés au risque de dépréciation de leurs actifs

-Respect des scénarios 2° C : une mesure du niveau d'engagement des émetteurs dans la transition énergétique de leur modèle économique. Évaluer le niveau des engagements et l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et réduire leurs consommations d'énergie.

Température et respect des engagements dans le cadre de l'Accord de Paris

De plus, Lazard Frères Gestion dispose depuis janvier 2020 de l'accès à la base de données MSCI qui couvre plus de 10 000 entreprises auxquelles elle attribue une « température » à horizon 2030. La température d'une entreprise traduit sa capacité à répondre aux objectifs de l'Accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici 2100.

Plus la température est faible, plus l'on se rapproche de l'objectif 2°C. Pour tous les secteurs, les températures sont comprises entre un minimum de 1,3°C¹ et un maximum de 10°C.

¹ La hausse minimale de température attendue pour 2100 est de 1,3°C. Les études du GIEC montrent que les activités humaines ont conduit à une augmentation de la température atmosphérique de 1,1°C entre 1850 et 2019.

METHODOLOGIE

1. Contexte

Lors de la COP 21, le 12 décembre 2015, les 196 Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont adopté l'Accord de Paris. Cet accord a pour ambition de contenir l'élévation de la température de la planète entre 1,5°C et 2°C d'ici 2100 par rapport aux niveaux préindustriels (1850-1900). Pour concrétiser ces objectifs à long terme, les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont montré qu'il faudra limiter les émissions cumulatives de gaz à effet de serre (GES) à 3 670 GtCO₂, depuis l'ère préindustrielle, soit 1 170 GtCO₂ restant à émettre¹ après 2020. En prenant en compte les autres gaz à effet de serre avec un rythme de décroissance similaire, le budget restant retenu pour le calcul de température par MSCI est de 1 551 GtCO₂e¹ après le 1er janvier 2020. Tout ce qui sera émis au-delà de ce budget cumulatif contribuera à dépasser le seuil de réchauffement de 2°C.

En s'appuyant sur des modélisations climatiques, le GIEC a établi que chaque Giga tonne de CO₂ émise se traduit par une élévation de la température de 0,00054496°C. La méthodologie MSCI fixe donc le TCRE à 0,000545°C/GtCO₂e.

2. Calcul au niveau de l'émetteur

Dans un premier temps, MSCI détermine une trajectoire d'émissions par pays et par secteur pour ne pas dépasser le niveau d'émissions correspondant à un scénario de réchauffement probabilisé à 2°C. Cette trajectoire est ensuite décomposée par scope 1, 2 et 3, puis par secteur pour

chaque scope. Le budget carbone 2°C scope 1 de chaque entreprise est alloué sur la base du budget national et sectoriel en utilisant la répartition du chiffre d'affaires comme approximation de la part équitable des quotas. Les budgets nationaux et sectoriels se fondent sur les Contributions déterminées au niveau national (CDN)² des pays. De plus, le budget carbone 2°C Scope 2 de chaque entreprise est alloué en fonction du budget sectoriel (basé sur le GICS³ ou équivalent) et en utilisant le chiffre d'affaires comme indicateur de la part équitable des quotas. Enfin, le budget carbone 2°C Scope 3 de chaque entreprise est alloué sur la base d'un budget global et d'une utilisation du chiffre d'affaires comme approximation de la part équitable des quotas.

Conformément au rapport spécial du GIEC sur les 1,5 °C¹, l'hypothèse est faite que les émissions devront être nulles d'ici 2070. L'élévation implicite de la température (Implied Temperature Rise ou ITR) correspond ainsi à la différence entre les émissions projetées de l'entreprise d'ici 2070 et le budget d'émissions alloué à son secteur dans le cadre des engagements pris par chaque État-Partie.

3. Agrégation

La même approche générale du calcul de l'élévation implicite de la température (Implied Temperature Rise) s'applique aux émetteurs et aux portefeuilles. Le calcul se fonde sur la part de l'EVIC (Entreprise Value Including Cash) détenue par l'investisseur.



¹ https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/02/SR15_Chapter2_Low_Res.pdf

² Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. L'Accord de Paris demande que chaque pays décrive et communique ses actions climatiques pour l'après-2020, actions qui sont appelées « CDN ».

³ Global Industry Classification Standard (GICS) est une norme mondiale de classification des industries développée conjointement par MSCI et Standard & Poor's.

Exclusion de valeurs liées au charbon thermique

En accord avec la politique climat de Lazard Frères Gestion, le fonds n'investit pas dans les entreprises dont :

- Plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon thermique
- Plus de 10% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon
- La production annuelle de charbon thermique dépasse 10 MT par an
- Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 5 GW
- Les projets concernent le développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon

Dans un souci de cohérence avec notre démarche de soutien et d'accompagnement des entreprises, ce périmètre ne s'applique cependant pas aux obligations vertes, éligibles quel qu'en soit l'investisseur.

Les seuils d'exclusions définis plus haut seront révisés chaque année, conformément aux recommandations de l'AFG, afin de participer à la réalisation de l'objectif de sortie du charbon en 2030 pour les pays de l'OCDE et en 2040 pour les autres pays.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?



En 2019, un processus propriétaire d'analyse ESG a été élaboré par l'équipe d'analyse Actions de Lazard Frères Gestion sous la forme d'une grille ESG interne. Cette grille centralise les informations quantitatives et qualitatives que nous considérons les plus pertinentes en matière environnementale, sociale et de gouvernance et permet un suivi synthétique de chaque émetteur.

Les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou Principal Adverse Impacts (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou Sustainability Risks (risques réglementaires et physiques,

risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (Moody's ESG Solutions, Gaïa Rating, Trucost, MSCI), de Bloomberg, des rapports annuels et RSE de chaque entreprise, de l'outil de suivi des controverses Moody's ESG Solutions et des échanges directs, les analystes sectoriels responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative et qualitative.

Chaque pilier est noté sur 5 à partir d'une quinzaine d'indicateurs-clés par dimension et la note ESG globale de la société synthétise les scores E, S et G selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance qui, selon nous, reflète le mieux la connaissance et l'expérience approfondies de nos gestionnaires à l'égard des sociétés. Ce dernier élément a toujours constitué un critère essentiel de notre analyse, une source primordiale de notre valeur-ajoutée dans la sélection des émetteurs ainsi qu'une source d'expertise distinctive.

Toujours soucieux d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille, nos analystes-gestionnaires s'engagent à consulter régulièrement ces grilles dans le cadre de leur processus de gestion, de dialogue et d'engagement.

Les notations ESG sont directement intégrées aux modèles de valorisation utilisés par les équipes actions par l'intermédiaire du Bêta (voir partie 4.1.).

Ci-après, un exemple de grille d'analyse ESG interne anonymisée :

Environnement [5]

Emissions		RH		Social [5]		Gouvernance [5]	
N-2	N-1	N	N-2	N-1	N	N	N
Emissions CO ₂ (t CO ₂ eq./mCA scope 1+2+3)						Actuaire principal Autre (activités, etc)	Source
						Flottant	Source
Intensité CO ₂ (t CO ₂ eq./mCA USD) scope 1+2						Droits de vote multiples	BBG
Intensité CO ₂ (t CO ₂ eq./mCA USD) scope 1+2+3							
Température (°C)							
Performance émissions carbone vs pairs							
Objectifs chiffrés de réduction des émissions carbone, d'amélioration de l'efficacité énergétique							
Brevets							
Brevets Low Carbon							
% Brevets Low Carbon							
Exposition de l'entreprise aux activités fossiles							
Energie		Partis F-H		Samt et sécurité		Multi représentation	
Intensité énergétique (MWh/m CA)						Age moyen du Board	Source
Utilisation d'énergie renouvelables						Age du CEO	BBG
% de consommation et production d'énergie non-renouvelable							MSCI
Eau		Relations avec les fournisseurs		Droits de l'Homme		Enrichissement	
Intensité de consommation d'eau (m ³ /mCA USD)						Participation aux Board meetings (%)	Source
Intensité de consommation d'eau (m ³ /mCA USD) - Moyenne secteur/geo						Durée moyenne d'un mandat au Board (années)	BBG
Pollution rejetée dans la mer (t)						Mandats au Board > 10 ans	BBG
Politique de réduction de la consommation d'eau						Chairman depuis (date)	MSCI
						CEO depuis (date)	MSCI
Déchets		Notes		Notes		Notes	
Intensité de génération de déchets (t/mCA USD)						Rémunération totale du CEO (USD)	Source
Déchets dangereux (t)						Attribution d'actions	BBG
Déchets dangereux (t) - Moyenne secteur/geo							
Biodiversité		Scores		Scores		Scores	
Sévérité des controverses liées à la gestion des ressources naturelles (nature et biodiversité)						Absolute	Relative
Note absolue Biodiversité - Moody's ESG						Note Gouvernance d'entreprise - Moody's ESG	Source
Note absolue Biodiversité - Moody's ESG - Moyenne secteur/geo						Note G - MSCI	Moody's
							MSCI
Notes Environnement - Moody's ESG		Note absolue		Note relative		Source	
Note Environnement - MSCI						Comportement commercial	Moody's
						Droits humains	Moody's
						Engagement social	Moody's
						Ressources humaines	Moody's
						Note S - MSCI	MSCI

3.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?



Les grilles propriétaires d'analyse ESG sont actualisées annuellement. Toutefois, la réappréciation des critères qualitatifs ou l'intégration de corrections sur les données quantitatives peuvent intervenir en tant que de besoin.

Lazard Frères Gestion assure un suivi continu des controverses sur les entreprises de son univers à partir de différentes sources de données externes. Depuis janvier 2020, ce suivi s'enrichit de l'analyse des controverses ESG réalisée par Moody's ESG Solutions.

Cette analyse permet d'appréhender tout évènement qui pourrait impacter la réputation de l'entreprise, sa sécurité juridique, économique et sa valeur financière. Elle constitue un élément important de l'analyse des risques ESG de l'entreprise et est intégrée à la grille propriétaire d'analyse ESG de Lazard Frères Gestion.

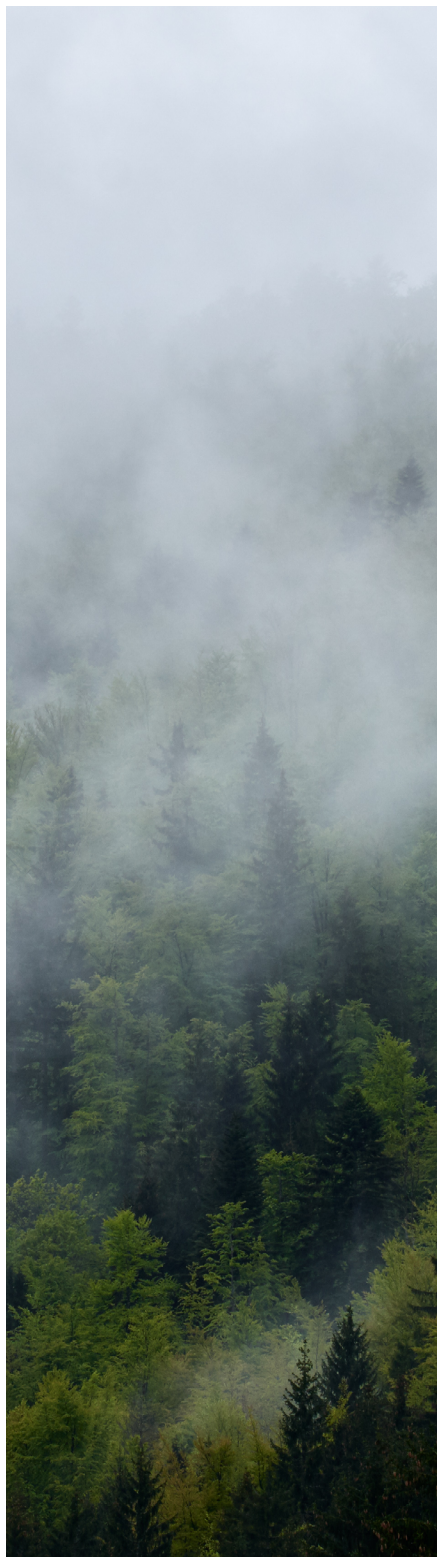
Au quotidien, les informations communiquées par les médias et les brokers alertent également les analystes-gestionnaires sur d'éventuelles controverses affectant les entreprises de leur univers d'investissement.

Les controverses jugées pertinentes et particulièrement sévères par l'analyste-gestionnaire font l'objet d'une analyse individuelle approfondie. S'il le juge nécessaire, l'analyste-gestionnaire révisé la note E, S ou G de l'émetteur suivant la controverse. Il intègre ainsi directement les impacts de la controverse sur l'évaluation des titres de la société.

En évaluant chaque controverse selon sa sévérité, sa fréquence et la réactivité de l'entreprise, Moody's ESG Solutions informe les analystes-gestionnaires sur la capacité des émetteurs à gérer les controverses. Les données fournies sont utilisées comme un outil d'aide à la décision et une base d'alertes.

Les entreprises concernées par des controverses sévères, fréquentes et qui n'apportent pas de réponses adaptées figurent sur une liste noire. Elles font l'objet d'une attention particulière de la part des analystes-gestionnaires et constituent des cibles privilégiées pour mener des actions d'engagement.

En cas de controverse jugée particulièrement critique, l'analyste-gestionnaire, après concertation avec l'équipe de gestion, peut décider d'exclure la société concernée du fonds.



4. PROCESSUS DE GESTION

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?



Le passage de l'univers d'investissement initial au portefeuille de Lazard Patrimoine Actions relève d'une double logique de gestion ISR et financière.

1/ Intégration des critères ESG au filtre financier

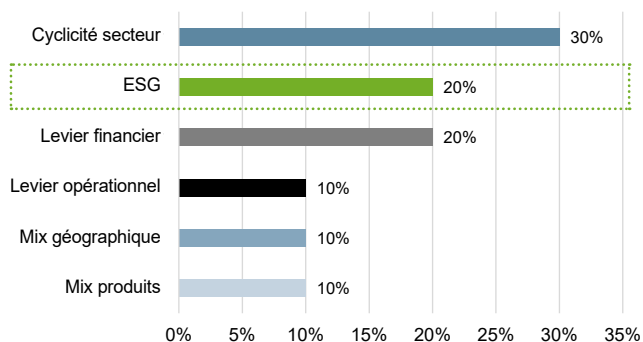


Le filtre financier, commun à l'ensemble de nos fonds actions, est fondé sur les trois piliers suivants : **la rentabilité, la croissance et l'évaluation.**

Nous articulons les critères de rentabilité et de croissance de l'entreprise en déterminant sa « juste valeur » (actualisation des flux, multiples historiques, valorisation de la productivité financière). Les multiples et la méthode de valorisation privilégiés sont l'analyse du ratio Valeur Entreprise/Résultat Opérationnel et l'actualisation des cash-flows. Dans cette dernière méthode, les cash-flows sont actualisés grâce au WACC, le coût moyen du capital.

Ce coût est composé du **coût des fonds propres** (Equity) et du **coût de la Dette**. Le coût des fonds propres dépend du profil de l'entreprise, et notamment de son risque spécifique mesuré via le Bêta. Ce risque spécifique comprend entre autres la cyclicité de l'activité de l'entreprise, l'emplacement géographique, ainsi que le respect des **critères ESG** qui peuvent impacter également l'évaluation financière de l'entreprise s'ils ne sont pas suffisamment pris en compte.

Ainsi, nous intégrons les critères ESG dans le coût du capital (WACC) via le Bêta qui est donc une mesure du risque spécifique de l'entreprise par rapport au marché. Le calcul du Bêta est réalisé en interne grâce à une méthodologie propre à Lazard Frères Gestion qui pondère les facteurs comme tels :



Les critères ESG pris en compte dans la définition du Bêta sont issus du modèle d'analyse propriétaire développé par Lazard Frères Gestion (voir partie 3.5.).

L'évaluation, et donc la détermination du potentiel de hausse pour chacun des titres préalablement retenus, permet de déterminer les poids de chaque titre dans le portefeuille. Le gestionnaire s'assure du respect des contraintes de risque du portefeuille telles que la surexposition maximale à un titre ou à un secteur.

2 / Pilotage de la moyenne ESG

Dans le cadre de la gestion ISR de Lazard Patrimoine Actions le gestionnaire s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la note moyenne des 80% meilleures notes de l'univers Moody's ESG Solutions des sociétés européennes à la capitalisation supérieure à 2 Mds€ (approche en amélioration de note, selon la catégorisation AMF)..

Afin de garantir une plus grande indépendance et transparence dans le respect de ce critère, les notations ESG du fonds et de l'indice correspondent à la moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournies par Moody's ESG Solutions affectées des poids suivants : 50% pour l'Environnement, 25% pour le Social et 25% pour la Gouvernance.

Cette pondération reflète un parti pris de gestion qui met l'accent sur une réponse des acteurs financiers à l'urgence environnementale et climatique. Elle se fonde également sur la conviction que, de la part de prestataires externes, les données quantitatives font preuve d'une plus grande fiabilité que les critères avant tout qualitatifs qui président.



4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

////////////////////

Les critères relatifs au changement climatique sont intégrés :

- Dans la composante du critère Environnement :
Celui-ci mesure le niveau d'engagement des entreprises dans la transition énergétique à travers leur modèle économique, l'efficacité des mesures mises en œuvre pour réduire leurs émissions de GES, pour faire évoluer leur mix énergétique et pour réduire leurs consommations d'énergie.
- Dans les risques ESG et pris en compte dans nos modèles d'évaluation via le coût du capital. Ils impactent nos objectifs de cours cible et par là même, influencent directement la décision des gestionnaires.

L'analyse ESG étant intégrée à notre analyse fondamentale, elle impacte directement les décisions d'investissement.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

////////////////////

Conformément aux exigences du label ISR, au minimum 90% des émetteurs présents dans les fonds concernés par ce code font l'objet d'une analyse ESG.

Les gestionnaires peuvent engager un dialogue avec les entreprises non notées ou mal notées pour leur demander d'améliorer leur transparence en matière d'ESG.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

////////////////////

- Conformément à la réglementation SFDR, nous avons mis en place un reporting périodique et nous avons défini un minimum d'investissement durable pour les fonds article 8.
- La méthodologie sur l'investissement durable est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lazardfreres-gestion.fr/download.aspx?Doc=W20&Ref=METHODOLOGIE-INVESTISSEMENT-DURABLE&Lang=FRA&Extension=pdf>
- Nous avons également étoffé notre grille d'analyse interne ESG qui comporte maintenant plus de 90 indicateurs dont les 14 PAI obligatoires.

4.5 Une part des actifs des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

////////////////////

Lazard Patrimoine Actions n'investit pas de part de ses actifs dans des organismes solidaires.

4.6 Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

////////////////////

Lazard Patrimoine Actions ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

4.7 Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

////////////////////

Lazard Patrimoine Actions n'utilise pas de produits dérivés, même si cela est possible dans une perspective de couverture du risque de change.

4.8 Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

////////////////////

Lazard Patrimoine Actions peut investir dans des OPC monétaires dans le cadre de la gestion de sa trésorerie. Ces OPC ne peuvent dépasser 10% de l'actif net de la Sicav.

5. CONTRÔLES ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?



1/ Contrôles de premier niveau



L'ensemble des fonds gérés par Lazard Frères Gestion fait l'objet d'un contrôle pré-trade afin de s'assurer qu'ils sont bien conformes aux règles d'exclusions normatives et sectorielles définies dans notre politique ESG. La liste des émetteurs exclus est intégrée directement par l'équipe Risques dans le moteur de contraintes de notre logiciel de gestion. Dès lors, toute tentative d'achat d'une valeur figurant sur la liste d'exclusion sera automatiquement bloquée.

2/ Contrôles de second niveau



L'équipe Risque s'assure quotidiennement que chaque fonds est couvert à plus de 90% par l'analyse de notre fournisseur de données externe. Selon la méthodologie employée par le fonds, elle contrôle également quotidiennement que le taux d'exclusion des moins bonnes valeurs de l'indice ou de l'univers d'investissement est bien supérieur à 20% ou que la note ESG du fonds est bien supérieure aux 80% meilleures notes de l'indice ou de l'univers d'investissement. Les résultats de ce contrôle sont audités régulièrement par l'équipe Compliance.

En cas d'anomalie opérationnelle, la question est mise à l'ordre du jour du comité mensuel Risques Opérationnels Gestion Institutionnelle dont les membres sont le Responsable de la Gestion Institutionnelle, le COO, le RCCI, le Risk Manager et les opérationnels en charge des contrôles de 1er niveau.

La conformité réalise également un contrôle annuel par fonds labellisé de second niveau.

Pour les Sicav concernées par ce code de transparence :

- Le Conseil d'administration se réunit au minimum une fois par an et vérifie la méthodologie de l'analyse ISR ;
- À chaque fin d'exercice annuel, le commissaire aux comptes contrôle que les investissements réalisés sont bien conformes aux critères ISR figurant dans le prospectus.

Enfin, le cabinet EY, organisme certificateur du label ISR, vérifie annuellement que les principes et la mise en œuvre de la gestion des fonds sont bien conformes aux critères ISR figurant dans le cahier des charges du label.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG des portefeuilles est mesurée mensuellement au moyen des quatre indicateurs d'impact définis à la section 3.3.

Le reporting ESG spécifie les notes E, S et G moyennes du fonds calculées comme la moyenne pondérée par le poids des titres en portefeuille des notes synthétiques Moody's ESG Solutions. Un score ESG global est également calculé en utilisant les mêmes pondérations que celles utilisées par les gestionnaires dans le cadre de leur gestion ISR (voir section 4.1.) : 50% pour l'Environnement, 25% pour le Social et 25% pour la Gouvernance. Le reporting intègre aussi les indicateurs d'impacts définis dans la partie ci-après.

L'échelle de notation Moody's ESG Solutions est la suivante :

MOODY'S ESG SOLUTIONS ESG performance	Ranking Scale
Advanced	60-100
Robust	50-59
Limited	30-49
Weak	0-29

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds ?

En cohérence avec les critères ESG exposés à la partie 3.3., Lazard Patrimoine Actions utilise les indicateurs d'impact suivants :

Critère environnemental :

- **Empreinte carbone du portefeuille**, exprimée en tonnes équivalent CO2 par M€ de EVIC
Source : Trucost

Critère social :

- **% d'entreprises faisant l'objet de controverses de sévérité haute ou critique en matière de RH**
Source : Moody's ESG Solutions

Critère droits humains :

- **% de signataires du Pacte Mondial des Nations Unies**
Source : Moody's ESG Solutions

Critère de Gouvernance :

- **% d'administrateurs indépendants : soit la moyenne pondérée des taux d'administrateurs indépendants**
Source : MSCI

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds ?



- Le site internet sur lequel sont disponibles :
 - Le code de transparence des fonds
 - Les documents relatifs aux politiques ESG
 - Les reportings mensuels des fonds
 - Les documents " Reporting ISR" et "Reporting empreinte carbone"
 - Le rapport annuel
 - Le document d'information précontractuel SFDR
 - Le document d'information périodique SFDR
 - Le reporting Article 29 de la loi française Energie Climat (pour les fonds dont l'actif net excède 500M€)

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?



- Lazard Frères Gestion publie un rapport d'engagement reprenant les différentes initiatives engagées et leurs résultats. Ces informations sont le fruit des différentes rencontres réalisées par les analystes-gestionnaires avec le management des entreprises.
- La politique de vote, le rapport d'exercice des droits de vote, la politique d'engagement et le rapport d'engagement sont publiés et disponibles à l'adresse suivante : https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05



CODE DE TRANSPARENCE GESTION PRIVÉE
LAZARD FRÈRES GESTION

LAZARD
FRÈRES GESTION